

Indice des prix à la consommation des ménages

Pas de publication de l'indice des prix du mois d'avril en Guadeloupe

L'Insee publie tous les mois un **indice des prix à la consommation (IPC)** pour la Guadeloupe. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la **variation du niveau général des prix des biens et des services** consommés par les ménages de la Guadeloupe. Cet indicateur s'appuie sur un nombre important de prix relevés sur le terrain par les enquêteurs de l'Insee, ainsi que sur un certain nombre de tarifs et prix collectés en bureau, sur internet en particulier. L'IPC est en général publié à la fin du mois pour le mois précédent.

La crise sanitaire et les mesures de confinement exceptionnelles en lien avec le Covid-19 ont conduit à **suspendre la collecte des prix sur le terrain** pour l'ensemble du territoire français depuis le 16 mars. Cette mesure a été prise pour protéger les enquêteurs qui effectuent les relevés sur le terrain, mais également les consommateurs et les commerçants concernés. Ces prix relevés par des enquêteurs dans les magasins ne sont qu'une source d'information parmi d'autres pour construire l'IPC, pour autant ils en constituent la source principale en Guadeloupe.

Dans ces conditions, **l'Insee ne sera pas en mesure de publier un indice d'ensemble des prix à la consommation en Guadeloupe pour le mois d'avril**. En effet, le nombre d'observations pour certains regroupements de produits, tel l'alimentaire ou l'habillement, ne permettent pas de construire un indice fiable. Pour autant, l'indice de certains regroupements pour lesquels le nombre d'observations manquantes est faible seront mis en ligne sur le site de l'Insee. L'indice d'ensemble France entière a pu être publié, grâce à un large recours aux données de caisse et aux relevés de prix par internet.